

Règlement « Coupe de la fédération »

Mise à Jour 09/09/2010

Introduction

Le label « Coupe de la Fédération » est automatiquement attribué à toutes les organisations qui font partie de ce circuit depuis au moins 1 an, sauf s'ils ont manifesté leur intention de se retirer. Pour les organisateurs qui souhaitent que leur organisation soit reprise dans ce circuit, ils doivent en faire la demande au C.A. de leur ligue qui les proposera ensuite à la FRBCE.

La Coupe de Fédération est un challenge de régularité organisé sous la responsabilité de chaque organisateur. Elle est organisée uniquement pour les compétitions seniors.

Suite à la création du CIRCUIT ET DU CLASSEMENT NATIONAL, certaines compétitions compteront A LA FOIS pour le classement de la coupe de la fédération ET pour le classement national. Les organisateurs de ces compétitions particulières devront respecter quelques règles spécifiques (voir règlement du circuit national).

1. Attribution des points :

1.1. Base de Calcul.

1.1.1. Formule :

Points obtenus : Coefficient de force x [(101-place) x 100] : le nombre de participants.

1.1.2. Coefficient de force de la compétition :

Il tient compte du pourcentage de présence des étrangers par rapports au total des participants au tournoi.

Il est multiplié par le nombre de points obtenus.

NB : on arrondit le pourcentage obtenu à l'unité supérieure.

- De 1 à 20% = coefficient 1
- De 21 à 40% = coefficient 1.1
- Plus de 40% = coefficient 1.2

2. Classement

Sera classé premier, le tireur qui aura obtenu le plus de points à l'issue de la dernière épreuve de la Coupe de la Fédération. Ce classement est établi par addition de tous les résultats obtenus dans les différentes épreuves faisant partie de la Coupe de la Fédération.

3. Période : du 01 septembre au 15 mai

4. Récompense

Sauf exception décidée par le Conseil d'Administration, la Coupe de la Fédération sera remise au vainqueur **lors l'assemblée générale de la Fédération.**

5. Organisation technique

5.1. Annonce des tournois

Le cercle organisateur enverra l'annonce de la compétition au secrétariat des deux Ligues ainsi qu'à tous les cercles membres de la Fédération.

5.2. Horaire des épreuves

Les épreuves de la coupe de la Fédération peuvent se dérouler en une ou deux journées. L'épreuve débutera au plus tôt à 9h00 (début des assauts) et s'achèvera au plus tard à 20h00 (fin de cérémonie des remises de récompenses).

5.3. Formules

Le directoire technique de la compétition, en accord avec l'organisateur, choisira en fonction du nombre de tireurs présents, parmi les formules qui suivent, celle qui présente le meilleur intérêt (nombre de matchs, variété des situations) :

5.3.1. Formule A : Un ou deux tours de poules préliminaires avec ou sans élimination, suivi d'un tableau d'élimination directe.

5.3.2. Formule B : Un premier tour de poule sans élimination, suivi d'un second tour avec élimination de 20 à 30% des tireurs, suivi d'un tableau d'élimination directe jusqu'au T64. Ensuite tableau final avec repêchage. FORMULE RECOMMANDÉE POUR LES COMPÉTITIONS QUI COMPTENT POUR LE CIRCUIT NATIONAL.

5.3.3. Formule C : idem que B suivi d'un tableau en élimination directe intégrale. FORMULE RECOMMANDÉE POUR LES COMPÉTITIONS QUI COMPTENT POUR LE CIRCUIT NATIONAL.

5.3.4. Formule D : Un tour de poule préliminaire avec ou sans élimination, suivi de tours de poules éliminatoires successifs et finale en poule de 6.

5.3.5. Formule E : Poule unique suivie ou non d'un tableau d'élimination directe avec ou sans repêchage. Voir NB

5.3.6. Formule F : Poule unique simple en 10 touches. Voir NB

NB : jusqu'à 9 tireurs inclus, la formule choisie sera obligatoirement la formule D ou E.

6. Nombre de touches et durée de matchs

6.1. Tours de poules préliminaires 5 touches, **maximum 3 minutes.**

6.2. Match de tableau avec repêchage : 10 touches en 2*3 minutes ou 15 touches en 3*3 minutes.

6.3. Match d'élimination directe : 15 touches en 3*3 minutes.

7. Gestion de l'épreuve

Celle ci sera adaptée en fonction des contraintes horaires, des problèmes de gestion des pistes et de l'arbitrage, du nombre de participants, du nombre des compétitions se déroulant pendant la journée et de la formule choisie. En dessous de 24 participants elle peut être manuelle. A partir de 25 participants, la gestion de l'épreuve sera obligatoirement informatisée. (Prévoir le doublage manuel en cas de problèmes).

8. Constitution des poules

8.1. Pour les tireurs Belges

- 8.1.1. De 1 à 100 : le classement FIE Senior connu à la FRBCE pour autant que les tireurs comptent au moins 4 points FIE.
- 8.1.2. De 101 à X : le classement national Senior.
- 8.1.3. De 301 à X : le dernier classement à jour de la coupe de la Fédération
- 8.1.4. De 501 à X : le classement de la coupe de la Fédération de l'année précédente (valable jusque fin novembre)
- 8.1.5. 999 : le reste des tireurs non repris dans les classements précédents.

8.2. Pour les tireurs étrangers

- 8.2.1. De 1 à 100 : le classement Fie senior connu à la F.R.B.C.E. pour autant que les tireurs comptent au moins 4 points FIE.
- 8.2.2. De 101 à X : le classement de l'année précédente dans le même tournoi.
- 8.2.3. De 301 à X : le classement de tireurs ayant participé à des tournois belges dans l'année en cours.
- 8.2.4. 999 : tous les autres.

NB : pour le premier tournoi de la saison, on prend en compte le classement final de la coupe de la Fédération de l'année précédente.

9. Rapport de la Compétition et résultats

La mise à jour des classements est confiée au Maître Claude Hendrix sous la responsabilité de la Fédération. Afin de permettre la mise à jour immédiate des différents classements, les résultats des compétitions seront envoyés **par email ou par fax** au secrétariat de la fédération (escrime@skynet.be ou **069/87 52 91**) le lundi qui suit la compétition. Le dossier de la compétition doit parvenir pour le mercredi qui suit la compétition, au plus tard au siège de la Fédération.

10. Sanction

- 10.1. Envers les organisateurs
En cas de non respect du règlement, le cas sera examiné par la Commission Sportive Fédérale afin de décider des suites à donner. Celles-ci pourront aller de l'avertissement simple jusqu'au retrait de l'épreuve du calendrier de la Coupe de la Fédération de la saison suivante.
- 10.2. Envers les tireurs (référence règlement Fie & T120)
En cas de carton noir, le rapport du directoire technique de la compétition et/ou de l'arbitre, sera transmis au C.A. de la ligue dont relève le fautif afin de décider des suites à donner.

11. Récompense

Une coupe ou un trophée est attribuée au vainqueur de chaque arme.

Comité sportif fédéral,
09/09/2010